

À Châtillon depuis 2020, 0% d'augmentation des taux d'imposition

Malgré un contexte économique sans précédent et de fortes incertitudes sur l'avenir, la municipalité châillonnaise maintient le même engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition et ce, depuis 3 ans.

Depuis 2020, les différents budgets présentés par la municipalité de Châtillon (Hauts-de-Seine) sont réalisés dans des contextes très contraints économiquement et anticipent les enjeux du long terme que sont les crises sociale et climatique qui tendent à s'accélérer. Malgré cela, et comme elle s'y était engagée, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition communal. Celui-ci est ainsi identique depuis 2020. « *Nous ne souhaitons pas contraindre davantage la population déjà très touchée par l'inflation galopante et la baisse de son pouvoir d'achat* » assure Nadège Azzaz, la Maire de Châtillon.

Ainsi la municipalité actuelle s'est donnée pour mot d'ordre « l'anticipation » : la planification des investissements se conjugue désormais avec la recherche anticipée et systématique de subventions massives, pour laquelle un agent dédié a été recruté. Plus de 100 000€ ont par exemple pu être obtenus grâce aux projets châillonnais déposés au Budget Participatif de la Région Île-de-France en 2022. La Ville de Châtillon a également conclu un contrat historique avec le Département des Hauts-de-Seine de 7,6 millions d'euros visant au financement de plusieurs projets d'amélioration du territoire de la commune et du cadre de vie de ses habitants. La rénovation énergétique, le développement des services publics, de l'accessibilité et de la végétalisation restent les priorités de l'action municipale pour favoriser le cadre de vie des Châtillonnaises et Châtillonnais.

